

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 20-24 octobre 2003

## RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 5 de l'ordre du  
jour

*Pour information\**



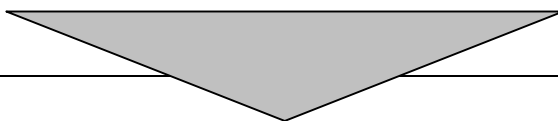
Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/2003/5-C/1**  
12 septembre 2003  
ORIGINAL: ANGLAIS

## DEUXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS SON RAPPORT DE VÉRIFICATION POUR 2000-2001

\* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

# Note au Conseil d'administration



**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Chef de la Sous-Division de la comptabilité (FSA): M. A. Diaz tel.: 066513-2230

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



## DEUXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS SON RAPPORT DE VÉRIFICATION POUR 2000–2001

1. Le Directeur exécutif a le plaisir de soumettre le présent rapport qui contient des informations sur les mesures déjà prises par le Secrétariat au 30 juin 2003 et sur les mesures qui seront prises pour appliquer les recommandations contenues dans la section III des Comptes vérifiés de l'exercice biennal 2000–2001: "Rapport détaillé du Commissaire aux comptes accompagné de ses observations sur les questions relatives aux finances et à la gestion" (WFP/EB.3/2002/5-A/1/3).
2. Le rapport du Commissaire aux comptes contenait 36 recommandations. Vingt-trois d'entre elles ont été appliquées; 13 recommandations font l'objet de mesures en cours, et devraient être pleinement mises en œuvre avant la fin de l'année 2003. Le tableau ci-dessous résume la situation, en fonction du degré de priorité relative des mesures.

PRIORITÉ RELATIVE	RECOMMANDATIONS	APPLIQUÉES	EN COURS
Fondamentale	9	5	4
Importante	20	14	6
Mérite de retenir l'attention	7	4	3
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>23</b>	<b>13</b>



## DEUXIÈME RAPPORT INTÉrimAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS SON RAPPORT DE VÉRIFICATION POUR 2000-2001

Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000-2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<b>QUESTIONS FINANCIÈRES</b>				
<b>Méthodes d'évaluation des produits</b>				
<p>La recommandation précédente, tendant à ce qu'il soit élaboré et introduit une procédure détaillée, comprenant notamment une définition précise des documents pouvant être considérés comme une facture du donateur, qui soit conforme à l'Article XIII.6 du Règlement général et à la Règle de gestion financière 104.2, est réitérée. [par. 15]</p>	<p>Importante</p>	<p>Avant la fin de 2002</p>	<p>D'accord. Une directive sera préparée indiquant les procédures d'estimation de la valeur des produits, la définition des documents pouvant être considérés comme facture ou son équivalent et indiquant les services responsables d'assurer le respect des articles mentionnés.</p>	<p>Un Manuel des finances complet, qui intègre ces dispositions, est en cours de préparation; il devrait être achevé avant la fin de l'année 2003.</p>
<b>Contribution des Amis du PAM</b>				
<p>Étant donné l'intention manifestée par le PAM de mobiliser un financement accru dans le secteur privé, il est recommandé qu'il soit établi une politique et des directives détaillées à ce sujet. Comme la question peut avoir des incidences sur les CAI, comme dans le cas des "Amis du PAM", le Conseil d'administration devrait être consulté avant la publication de la politique susmentionnée. Le Programme a indiqué que cette question serait au nombre de celles qui seront soulevées dans le cadre des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme. [par. 22]</p>	<p>Importante</p>	<p>Avant la fin de 2003</p>	<p>Convient de la nécessité d'élaborer une politique concernant la prise en charge et la comptabilité des dons en provenance du secteur privé. Celle-ci devrait comprendre également une politique régissant le recouvrement des CAI. Un consultant a été engagé pour passer en revue les mécanismes de collecte de fonds auprès du secteur privé; des projets de politiques seront élaborés et présentés au Conseil d'administration dans le cadre de l'examen des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme.</p>	<p>Les politiques régissant les relations du PAM avec le secteur privé ont été formulées dans le document "Questions sur les politiques de financement" et entérinées par le Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2003. FRD prépare actuellement des directives détaillées.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Intérêts</b></p> <p>Il est recommandé qu'une nouvelle instruction comptable concernant le calcul des intérêts soit publiée sans tarder. [par. 29]</p>	Mérite de retenir l'attention	Avant la fin de 2002	D'accord. Des instructions seront publiées pour formaliser la pratique actuelle de calcul automatique des intérêts dans WINGS.	Les procédures comptables relatives au calcul automatique et à l'enregistrement des intérêts pour les fonds fiduciaires et les comptes spéciaux sont en cours d'intégration dans le nouveau Manuel des finances, qui devrait être achevé avant la fin de l'année 2003.
<p><b>Rapprochement des comptes bancaires</b></p> <p>Il est recommandé qu'aucun effort ne soit négligé pour raccourcir les délais qui caractérisent actuellement le processus de rapprochement des relevés bancaires. [par. 39]</p>	Importante	Effet immédiat	À ce jour, les rapprochements des comptes bancaires pour 2002 sont en bonne voie pour l'ensemble des 35 comptes bancaires du siège du PAM. On a donné priorité aux comptes dont la valeur en dollars est la plus élevée; environ 75 pour cent de l'ensemble des liquidités avait été rapprochés jusqu'en juin 2002.	<p>Deux nouveaux rapports, devenus opérationnels dans WINGS en mai 2003, sont désormais utilisés pour suivre le statut des rapprochements des comptes bancaires dans WINGS, ainsi que le nombre et l'ancienneté des montants en suspens devant être apurés.</p> <p>Le 20 juin 2003, FS a donné des instructions à tous les directeurs de bureaux régionaux, de pays et de liaison ainsi qu'à tous les administrateurs des finances concernant les rapprochements des comptes bancaires et les exigences en matière d'établissement de rapports.</p> <p>Des directives concernant la clôture de l'exercice biennal ont été publiées en août 2003 pour que les rapprochements des comptes bancaires soient achevés avant la préparation des états financiers de 2002–2003.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Suivi des comptes bancaires des bureaux extérieurs</b></p> <p>Il est recommandé que la Sous-Division d'appui aux bureaux de terrain procède périodiquement à un rapprochement de sa liste de comptes des bureaux de pays avec les bureaux de pays intéressés. Il est recommandé en outre que les dispositions du COAG soient rappelées aux bureaux de pays. [par. 42]</p>	Importante	Effet immédiat	<p>La liste actuelle des comptes des bureaux de pays (rapport mensuel des soldes comptables dans les livres de caisse), produite par une base de données au siège, a été envoyée aux administrateurs des finances et aux directeurs régionaux. En outre, la liste sera revue et comparée aux opérations bancaires transférées dans COAG-SAPint afin de détecter les comptes bancaires qui ne figurent pas dans la liste des comptes bancaires autorisés. FSF continuera d'utiliser cette liste pour examiner l'état des comptes bancaires et le communiquer à la direction, y compris les décisions ou mesures prises pour ouvrir ou clore des comptes bancaires.</p>	<p>La liste des comptes bancaires des bureaux extérieurs est constamment mise à jour pour améliorer le suivi des rapprochements des comptes bancaires.</p>
<p><b>Fonds monétisés détenus à titre fiduciaire</b></p> <p>Il est recommandé ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les écarts existants devraient faire l'objet d'une enquête jusqu'à ce que la situation soit pleinement réglée.</li> <li>➤ Ensuite, les éléments d'actif et de passif devraient être rapprochés périodiquement.</li> <li>➤ Comme prescrit dans la Circulaire du Directeur exécutif, des vérificateurs externes locaux devraient être désignés pour vérifier lesdits fonds une fois par an. [par. 43]</li> </ul>	Importante	Effet immédiat	<p>On enquêtera sur les disparités existantes et les ajustements nécessaires seront apportés. D'accord. Tous les comptes d'actifs et de passifs seront passés en revue et rapprochés régulièrement. D'accord. OEDA effectuera un examen pour déterminer dans quelle mesure la circulaire du Directeur exécutif est appliquée. Le travail de rapprochement a commencé. Les ajustements nécessaires seront effectués une fois ce travail achevé.</p>	<p>Dans le cadre de la stratégie de clôture de l'exercice biennal 2002–2003, les bureaux de pays seront tenus de veiller à ce que le rapprochement des éléments d'actif et de passif des fonds monétisés soit achevé au moment de la clôture, le 30 septembre 2003. Les bureaux de pays seront aussi tenus de faire en sorte que les comptes des fonds monétisés soient vérifiés par des vérificateurs externes locaux.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Nombre de comptes (structure des comptes ouverts dans WINGS)</b></p> <p>Il est recommandé qu'il soit entrepris un examen en vue de rationaliser la structure des comptes ouverts. [par. 48]</p>	Importante	Effet immédiat	D'accord. Un consultant a été chargé de l'examen de la structure des comptes ouverts.	<p>À ce jour, la structure des comptes ouverts a été rationalisée grâce aux mesures suivantes : i) définition des procédures à suivre lors de l'ouverture et de la clôture; ii) blocage ou suppression des comptes qui ne sont plus utilisés; et, iii) regroupement des comptes apparentés au moyen d'une table de correspondance. Des descriptions détaillées et des modèles d'écritures comptables figureront dans le nouveau Manuel des finances, qui doit être achevé avant la fin de l'année 2003.</p>
<p><b>Primes de célérité et frais de surestaries</b></p> <p>Il est recommandé que les montants encore en suspens soient apurés dès que possible et qu'il soit, par la suite, procédé à un rapprochement une fois par mois. Il est recommandé en outre que la directive concernant les "Politiques et procédures applicables aux surestaries et aux primes de célérité" soit publiée sans tarder. [par. 49]</p>	Importante	Effet immédiat	D'accord. Un rapprochement aura lieu tous les mois et les montants en suspens seront apurés dès que possible. En juillet 2002, un projet de directive a été distribué aux services concernés pour observation en vue de la publier.	<p>Un rapprochement complet des bases de données WINGS et OTS a été achevé et sera désormais effectué tous les mois. La directive conjointe (OT2003/001 OD2003/002 FS2003/004) a été publiée le 10 avril 2003.</p>
<p><b>Comptes d'assurance</b></p> <p>Il est recommandé qu'une fois qu'il sera achevé, ce document [plan d'action détaillé pour l'établissement de procédures comptables pour les comptes d'assurance, l'apurement de tous les postes en suspens et le rapprochement à opérer] soit examiné par l'OEDA et que les progrès accomplis dans ce domaine soient ultérieurement suivis. [par. 52]</p>	Importante	Effet immédiat	D'accord. Le plan d'action élaboré pour apurer les comptes en suspens sera mis en oeuvre rapidement et soumis à l'OEDA pour examen. Une liste de propositions visant à renforcer la gestion, la comptabilité et l'établissement de rapports sur les comptes d'assurance a été établie et présentée au Directeur exécutif.	<p>Les comptes d'assurance en question ont été apurés et rectifiés dans les états financiers. Un nouveau système de contrôle et de comptabilité pour les demandes d'indemnisation aux compagnies d'assurance est en cours d'élaboration; il devrait être opérationnel avant la fin de l'année 2003. Ce système sera lié au système WINGS, dont il utilisera la base de données.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Fonds relatifs aux prestations dues au personnel</b></p> <p>La recommandation précédente, tendant à ce qu'il soit obtenu des informations exactes sur les engagements cumulés relatifs au personnel local du PNUD pour qu'ils puissent être reflétés comme il convient dans les états financiers de 2002–2003, est réitérée. [par. 53]</p>	Mérite de retenir l'attention	Avant la clôture de l'exercice	<p>D'accord. Le PAM a obtenu du PNUD son dernier rapport actuariel. Toutefois celui-ci n'est d'aucune utilité au PAM, puisque les engagements n'y sont pas identifiés et qu'ils ne sont pas répartis entre les organisations des Nations Unies participantes.</p> <p>Au début d'août 2002, le PAM a consulté le Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies lequel lui a conseillé de procéder à sa propre étude actuarielle si l'information concernant le personnel local du PAM était nécessaire immédiatement. Le Programme va donc suivre cet avis et s'occupera de cette question dans les prochains mois.</p>	<p>Le processus d'estimation de la valeur des engagements cumulés relatifs au personnel local du PNUD est en cours pour la clôture de l'exercice biennal.</p>
<p><b>Différence des principes comptables appliqués aux recettes et aux dépenses AAP</b></p> <p>Il est recommandé que le PAM comptabilise aussi bien ses recettes que ses dépenses sur la base de l'exercice. [par. 64]</p>	Fondamentale	Pendant l'exercice biennal 2004–2005 au plus tard	<p>D'accord.</p> <p>Le PAM a terminé l'analyse des incidences de ce changement et en présentera les résultats au Conseil lors de l'examen des CAI pour 2000–2001 (EB.3/2002/5-C/1).</p> <p>La méthode de l'exercice sera appliquée dès que les systèmes et les procédures auront subi les modifications nécessaires.</p>	<p>La nouvelle politique comptable, qui applique la méthode de comptabilité d'exercice, est en cours d'application pour la présentation des états financiers 2002–2003.</p>





Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Dépenses AAP</b></p> <p>Il est recommandé qu'un document détaillé concernant les dépenses AAP soit soumis au Conseil d'administration pour examen dès que possible ou, en tout état de cause, suffisamment avant la préparation du budget pour l'exercice biennal 2004–2005. [par 68]</p>	Importante	En 2003	<p>D'accord.</p> <p>Le document présentant les résultats de l'examen des CAI pour 2000–2001, qui sera soumis au Conseil en octobre 2002, comprend déjà une analyse approfondie des dépenses AAP. Les autres aspects ou éléments seront traités dans le cadre de l'examen des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme.</p>	<p>Toute modification du Cadre des politiques financières sera introduite en liaison avec le Plan stratégique et le Plan de gestion, conformément à la décision du Conseil d'administration. Le Plan de gestion pour 2004–2005 traite de la nature des dépenses AAP.</p>
<b>QUESTIONS DE GESTION</b>				
<b>Gestion de la trésorerie</b>				
<b>Composition du Comité des placements du PAM</b>				
<p>Il est recommandé que le Comité des placements comporte un plus grand nombre de membres ayant une expérience professionnelle et pratique de la gestion de la trésorerie. [par. 91]</p>	Importante	Avant la fin de 2002	<p>D'accord.</p> <p>Le PAM a entamé des discussions avec la FAO concernant la participation de son trésorier au comité du PAM et inversement. Le Comité des placements invite tous ses membres, y compris les suppléants, à ses réunions pour qu'ils puissent se familiariser davantage avec les questions à l'ordre du jour du Comité des placements.</p>	<p>Le trésorier de la FAO siège au Comité des placements du PAM depuis décembre 2002.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<b>Règlement intérieur</b>				
Pour qu'il devienne un instrument plus utile, il est recommandé que l'on s'efforce d'adopter le programme de travail annuel du Comité des placements avant le début de l'année. [par. 95]	Mérite de retenir l'attention	À partir du plan de 2003	Le Comité des placements fera tout son possible pour adopter son programme de travail annuel avant le début de l'année.	Le programme de travail annuel du Comité des placements a été adopté lors de la quinzième réunion du Comité, le 20 janvier 2003.
Il est recommandé que la préparation des réunions du Comité des placements soit améliorée pour que l'ordre du jour provisoire et la documentation puissent être distribués en temps utile. [par. 96]	Mérite de retenir l'attention	Effet immédiat	D'accord. Les retards mentionnés dans la distribution de l'ordre du jour et des documents provenaient de contraintes de personnel au service de la trésorerie (un seul fonctionnaire, assisté par un consultant) et d'activités et de décisions plus urgentes à prendre quotidiennement en matière de placement. Pendant le premier semestre de 2002, l'ordre du jour et les documents ont été distribués plus tôt, comme indiqué dans le rapport du Commissaire aux comptes.	L'ordre du jour et les documents pertinents du Comité des placements sont publiés en temps opportun. Un ordre du jour provisoire est distribué aux membres du Comité au moins une semaine avant les réunions ordinaires prévues au calendrier. Les documents liés à l'ordre du jour provisoire sont publiés au moins cinq jours avant la réunion prévue.
Il est recommandé que les minutes des réunions du Comité des placements soient publiées sans tarder conformément au Règlement intérieur. [par. 97]	Mérite de retenir l'attention	Effet immédiat	D'accord. Dans la mesure du possible, les minutes seront publiées immédiatement après les réunions du Comité des placements.	Les minutes des réunions du Comité des placements sont publiées rapidement, en général dans les cinq jours ouvrables suivant la réunion.



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Rapport annuel du Comité des placements</b></p> <p>Comme la Circulaire du Directeur exécutif ne contient aucune disposition touchant la date à laquelle doit être présenté le rapport annuel du Comité des placements ni son contenu, il est recommandé que des dispositions à cet effet soient adoptées. [par. 98]</p>	Mérite de retenir l'attention	Effet immédiat	<p>D'accord. La circulaire du Directeur exécutif sera amendée pour inclure une clause concernant la date de la soumission du rapport annuel du Comité des placements.</p> <p>Le projet de rapport annuel pour 2001 a été soumis à la réunion du Comité des placements du 30 juillet pour examiner les opérations du second trimestre.</p>	<p>Le rapport annuel pour 2002 a été publié le 28 avril 2003, conformément à la décision prise par le Comité des placements au cours de sa première réunion trimestrielle, le 19 avril 2002, de publier le Rapport annuel chaque année avant la fin du mois d'avril.</p>
<p><b>Arrangements bancaires au siège</b></p> <p>Il est recommandé que, selon l'issue de l'examen des arrangements bancaires, une invitation à soumissionner pour la fourniture des services de gestion des liquidités soit publiée conformément à la Règle de gestion financière 112.17. [par. 110]</p>	Fondamentale	Avant la mi-2003	<p>D'accord. Toutefois il faut souligner que la décision de ne pas recourir au processus officiel d'invitation à soumissionner tant pour les banques existantes et que pour les nouvelles banques avait été prise en raison de la mise en service imminente du système de la paie, laquelle aurait présenté davantage de risques si de nouvelles banques avaient été sélectionnées à ce moment-là. La mise en service du service de la paie a été réussie, l'une des raisons de cette réussite étant la collaboration que ces banques ont fournie au Programme durant cette période et leur familiarité avec les opérations du PAM.</p> <p>Après examen des arrangements bancaires existants, le PAM donne au Conseil l'assurance qu'à l'avenir toute sélection se fera par invitation à soumissionner.</p> <p>En 2001, le PAM a mené une procédure d'invitation à soumissionner en vue de sélectionner une banque responsable de la gestion des contributions des États-Unis pour le transport extérieur. Les processus d'évaluation seront suivis à l'avenir lors des prochains appels d'offre.</p>	<p>Un examen est en cours pour évaluer les arrangements bancaires existants et pour comparer les services fournis aux normes et aux meilleures pratiques actuellement en vigueur dans le secteur. Des consultants, qui sont en cours de désignation, seront priés de formuler des propositions.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Arrangements bancaires sur le terrain</b></p> <p>Il est recommandé que, dans le contexte de la stratégie globale concernant les services bancaires mentionnés ci-dessus, le PAM continue d'élargir la pratique des comptes bancaires à solde nul. [par. 114]</p>	Importante	Avant la fin de 2002	<p>D'accord. La pratique des comptes bancaires à solde nul est actuellement élargie dans les bureaux de pays.</p> <p>Des discussions sur l'élargissement de la pratique des comptes bancaires à solde nul ont été engagées avec les banques concernées pendant le second semestre de 2001.</p> <p>Les bureaux de pays concernés ont été informés, et le travail de préparation pour structurer les comptes a commencé. Cela comprend l'installation d'un système bancaire électronique permettant d'avoir accès à des informations en temps réel sur les opérations et les soldes ainsi que l'élaboration d'un manuel bancaire électronique pour le PAM.</p>	<p>La FST a signé des accords avec Standard Chartered Bank et Citibank pour élargir des mécanismes de comptes bancaires à solde nul à 22 bureaux extérieurs supplémentaires. La première mise en service du système a eu lieu en avril 2003 au Zimbabwe et en Tanzanie, suivie par une autre en juin 2003 en Jordanie, en Syrie et en Iraq. La mise en place dans l'ensemble des autres bureaux devrait être achevée en septembre 2003.</p>
<p><b>Garde des fonds</b></p> <p>Comme le rendement des soldes placés dans le fonds administré sur le marché monétaire par l'actuel Gardien des fonds a été inférieur à celui obtenu par les gestionnaires externes des placements, il est recommandé que le montant de ces sommes soit réduit au minimum et qu'il soit organisé un processus de mise au concours pour la fourniture de ce service. Comme le précédent concours remonte à cinq ans, il est recommandé qu'un nouveau concours pour la fourniture des services de garde des fonds soit organisé prochainement. [par. 114]</p>	Fondamentale	Avant la mi-2003	<p>D'accord.</p> <p>Les sommes placées dans les fonds du marché monétaire ont été maintenues à un niveau minimum correspondant aux besoins d'environ 10 jours.</p> <p>Le PAM a communiqué au Gardien des fonds son intention de mettre au concours les services de garde des fonds. Cette mise au concours se fera parallèlement à celle des gestionnaires de portefeuille, dont les contrats viennent à expiration en janvier 2003, ainsi que pour d'autres services bancaires.</p>	<p>Un montant minimal —correspondant aux besoins d'environ 10 jours— est conservé dans le fonds administré sur le marché monétaire.</p> <p>Le Comité des placements étudie la possibilité de désigner un gardien des placements, d'émettre un appel d'offres ou d'approuver la prolongation du mandat de l'actuel gardien des fonds.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Directives en matière de placements</b></p> <p>Il est recommandé que la circulaire relative aux placements soit complétée de manière à englober, en particulier, les questions liées à l'étalon de référence et à la qualité des instruments de placements. [par. 128]</p>	Importante	Avant la fin de 2002	<p>D'accord. Les directives sur les placements et les accords de service passés avec les gestionnaires des placements seront réexaminés, notamment les questions liées à l'étalon de référence, avant le début du nouveau contrat qui commencera en février 2003.</p> <p>Les résultats de cet examen seront incorporés dans les accords révisés et/ou dans les directives sur les placements.</p>	<p>Les directives sur les placements ont été débattues par le Comité des placements et révisées au début de l'année 2003; elles seront réexaminées durant la procédure de sélection des nouveaux gestionnaires des placements. De nouvelles directives ont été préparées pour les placements à long terme.</p>
<p><b>Placements à long terme des ressources affectées aux prestations dues au personnel, Régime des indemnités pour la cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation</b></p>	Fondamentale	Dès que possible	<p>D'accord.</p> <p>La FAO a été informée de la décision visant à lui reprendre la gestion des deux fonds d'indemnisation du personnel. Les décisions et mesures nécessaires sont prises pour mener à bien ce processus; il s'agit notamment de terminer une étude des éléments d'actif et de passif à partir de laquelle seront élaborées les politiques de placement à long terme pour ces fonds, notamment les fonds pour l'assurance-maladie après cessation de service.</p>	<p>En octobre 2002, le PAM a repris la gestion des fonds de placement à long terme jusque-là administrés par la FAO.</p> <p>Le 1er avril 2003, le Comité des placements a sélectionné deux gestionnaires de placements pour les titres à revenu fixe placés à long terme et pour les titres à revenu variable sur les marchés internationaux. Les contrats avec ces gestionnaires de placements ont été conclus en juin 2003. Les placements effectués dans ce cadre s'élevaient à 65 millions de dollars.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Évaluation actuarielle</b></p> <p>Il est recommandé qu'à l'avenir, les évaluations actuarielles et les études des éléments d'actif et de passif soient planifiées suffisamment à l'avance pour pouvoir sélectionner un actuaire par mise au concours et inclure les résultats dans les états financiers soumis pour vérification. [par. 151]</p>	Fondamentale	Pendant l'exercice biennal 2002–2003	D'accord pour l'avenir. Pour ce qui est de l'étude actuarielle en question, le PAM a dérogé à la mise au concours car il souhaitait disposer d'informations immédiates sur l'estimation du passif; en effet il estimait que l'étude conjointe menée avec la FAO n'avait pas fourni de résultats convaincants.	La planification des évaluations actuarielles et des études des éléments d'actif et de passif ainsi que la sélection d'un actuaire seront achevées au deuxième semestre 2003, afin d'incorporer les évaluations actuarielles les plus récentes dans les comptes de l'exercice biennal 2002–2003.
<p><b>Politique de gestion des monnaies et instrument de change</b></p> <p>Il est recommandé ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Qu'il soit préparé et soumis à l'examen du Comité des placements une étude détaillée de l'importance et des incidences et des décaissements dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis.</li> <li>➤ Que le résultat de cet examen fasse l'objet d'un amendement formel de la politique existante et soit communiqué au Conseil d'administration pour information. [par. 163]</li> </ul>	Fondamentale	Étude à finaliser avant la fin de l'exercice biennal 2002–2003	D'accord. Nombre de ces questions ont été soulevées et résolues grâce aux nouvelles Règles de gestion financière et à la mise en service de WINGS. Il reste à consolider l'ensemble pour mettre au point une politique globale définissant les procédures régissant l'ensemble des opérations depuis la confirmation des contributions jusqu'à leur réception effective, leur programmation, le dégageement des crédits, l'engagement des dépenses (demandes de biens ou de services et commandes), les paiements et l'établissement des rapports finaux. FS s'engage à terminer l'élaboration de cette politique d'ici à la fin de l'exercice en cours et à présenter au Conseil d'administration pour information.	Un consultant sera engagé en septembre 2003 afin de formuler une politique globale en matière d'opérations de change, et de proposer des procédures comptables pour les transactions en monnaies étrangères.



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Processus de décentralisation</b></p>				
<p><b>Choix des villes hôtes des nouveaux bureaux régionaux</b></p> <p>Il est recommandé au cas où de nouveaux bureaux de région ou bureaux régionaux seraient créés à l'avenir, qu'une étude comparative soit menée dans tous les cas et conservée dans les dossiers. [par. 176]</p>	<p>Importante</p>	<p>Futurs bureaux de région ou régionaux</p>	<p>D'accord.</p> <p>De nombreuses analyses, discussions et évaluations ont actuellement lieu pour décider de la redistribution des bureaux régionaux en Afrique, en tenant compte de la sécheresse en Afrique australe.</p> <p>Les résultats de cette analyse et les options pour l'établissement futur des bureaux régionaux seront pleinement documentés et conservés dans les dossiers.</p>	<p>Un examen approfondi a été effectué à l'occasion de la recherche d'un nouveau site pour le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.</p>
<p><b>Contributions des gouvernements</b></p> <p>Il est recommandé ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un nouvel accord (ou un avenant à l'accord conclu pour le bureau de région) devrait être conclu pour l'ODY, et il devrait en particulier exposer en détail la nature de l'actuelle contribution du gouvernement (locaux gratuits) et stipuler avec précision qui doit prendre à sa charge les dépenses afférentes aux services d'utilité publique, à l'entretien et aux réparations.</li> <li>➤ Pour ce qui est du bureau de pays, une fois que le PAM aura défini sa politique d'ensemble, il devrait être conclu un nouvel accord. En attendant, il faudrait régler la situation concernant les arriérés. [par. 186]</li> </ul>	<p>Importante</p>	<p>Négociation devant être ouverte en 2002</p>	<p>D'accord en général. Toutefois, les suites données à cette question dépendront des résultats de l'étude en cours sur la redistribution des bureaux en Afrique.</p>	<p>Un accord a été signé le 23 janvier 2002 entre le PAM et le gouvernement du pays hôte au sujet du bureau du PAM à Yaoundé (Cameroun). L'accord stipule que le bâtiment est loué gratuitement à un bureau de région du PAM couvrant 11 pays de la région. Le gouvernement a fourni une CCEG en 2002. Le bureau de pays partage maintenant les locaux du bureau de région pour l'Afrique centrale dans les locaux loués gratuitement; l'arrangement n'a pas changé depuis l'ouverture du bureau de région, qui couvre désormais six pays.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
Il est recommandé que le PAM renégocie son accord concernant l'établissement de l'ODB pour mieux aligner sa contribution sur les dépenses effectivement encourues par le bureau régional. [par. 191]	Importante	Négociation devant être ouverte en 2002	D'accord. ODB entamera ces négociations le plus tôt possible.	<p>Lors de sa réunion annuelle en mai 2003, le Conseil d'administration a décidé qu'à l'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ le PAM enverrait chaque année aux gouvernements des pays bénéficiaires une demande de contribution aux dépenses AAP des bureaux de pays, en précisant que le gouvernement bénéficiaire devrait financer une part significative de ces coûts;</li> <li>➤ des accords seraient conclus avec les gouvernements sur le montant des contributions; ces accords devraient suivre le mode de présentation des accords relatifs aux autres contributions et être comptabilisés de la même manière; ils devraient en outre être conformes à l'article 4.7 du Règlement financier, qui prescrit qu'un accord doit définir l'ampleur de ces contributions; et</li> <li>➤ le régime comptable applicable à ces contributions aux dépenses AAP serait le même que celui appliqué à toutes les autres contributions; les gouvernements bénéficiaires seraient reconnus de la même manière que les autres donateurs;</li> <li>➤ le Secrétariat élaborera des procédures en ce qui concerne l'utilisation de ces contributions.</li> </ul>
				<p>ODB continuera à étudier les possibilités d'accroître la contribution du gouvernement du pays hôte. Le gouvernement finance déjà 33% du loyer des locaux du bureau régional d'ODB.</p>





Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Aménagement et contrôle et gestion du matériel</b></p> <p>Il est recommandé que tous les bureaux régionaux prennent des mesures sans tarder pour que la directive du 16 avril 1997 concernant la gestion et le contrôle du matériel soit respectée. [par. 195]</p>	Importante	Effet immédiat	D'accord. Un nouveau système d'inventaire fonctionnant sous Lotus Notes a été mis au point et testé au Caire. Lors d'une récente réunion, le Comité pour les questions de gestion et d'administration a décidé d'adopter le système et de l'installer dans tous les bureaux de terrain. Une stratégie de formation sera élaborée et mise en oeuvre dès que possible.	MS a mis en service le nouveau système de base de données concernant la gestion des actifs et avait assuré la formation du personnel de l'ensemble des bureaux de pays et des bureaux régionaux à la fin de 2002. Le système a été utilisé avec succès par tous les sites du PAM pour leurs rapports sur l'inventaire du matériel au 31 décembre 2002. Le système de base de données concernant la gestion des actifs sera utilisé pour suivre et contrôler les actifs du PAM sous forme de matériel.
<p><b>Rôles et attributions de chaque niveau</b></p> <p>Il est recommandé par conséquent qu'une nouvelle directive concernant les rôles et attributions des bureaux régionaux, des bureaux de région et des bureaux de pays soit finalisée dès que possible. [par. 201]</p>	Mérite de retenir l'attention	Avant la fin de 2002	ODO a terminé le projet de directive. Il sera distribué à tous les bureaux concernés en vue de sa publication immédiate.	ODO mettra à jour le projet de directive, en tenant compte de la restructuration des bureaux régionaux d'Afrique qui a eu lieu à la fin de l'année 2002, ainsi que des recommandations formulées lors de l'examen de la décentralisation actuellement en cours.
<p><b>Mise en oeuvre du FMIP</b></p>				
<p><b>Nettoyage et transfert des données</b></p> <p>Il est recommandé que les travaux se poursuivent pour régler tous les problèmes soulevés par le transfert des données jusqu'à ce que tous les écarts soient pleinement expliqués, tous les postes soient dûment rapprochés et toute la documentation manquante soit dûment rassemblée.</p>	Fondamentale	Avant la fin de 2002	D'accord. Le travail de nettoyage après la migration des données s'est poursuivi en 2002. Les éléments nécessitant davantage de travail ont été déterminés et un programme de travail sera établi.	L'unique question qui demeure en suspens après le transfert des données concerne les soldes négatifs de fonds, d'un montant d'environ 34 millions de dollars, dont la plupart ont été transférés à partir de l'ancien système.



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
Des délais devraient être fixés à la lumière d'estimations précises de la charge de travail à prévoir, leur respect devrait être suivi de près et l'avancement des activités devrait être examiné périodiquement par l'OEDA. [par. 227]				FS, FRD et ODP prennent des mesures pour réduire les dépenses, pour obtenir un financement auprès de donateurs, multilatéraux ou autres, ou pour proposer l'annulation de certains comptes avant la fin de 2003.
<b>Séparation des tâches</b> Comme cette étude de la séparation des tâches est étroitement liée à l'étude des usagers autorisés par code d'opération, il est recommandé que l'une et l'autre soient menées à bien dès que possible. [par. 236]	Fondamentale	Avant la fin de 2002	D'accord. Le Programme a adopté pour ses bureaux de pays les règlements déjà appliqués au siège. Au début du mois d'août, un projet de bulletin WINGS confiait ces responsabilités aux seuls chargés de la comptabilité ou des paiements. Des règles supplémentaires visant à réduire les risques mis en relief dans ce rapport seront finalisées d'ici à la fin août 2002.	Les règlements adoptés pour empêcher toute violation de la règle de séparation des tâches relevée par le Commissaire aux comptes interdisent que la même personne puisse cumuler les fonctions suivantes : ➤ enregistrement de la facture et exécution du paiement; ➤ entrée de la facture fournisseur et exécution du paiement. Le principe de centralisation des opérations de création des données concernant les fournisseurs sera mis en œuvre en 2004, comme indiqué plus bas. OEDA réexaminera cette procédure en septembre 2003.
Étant donné les risques potentiels de fraude, spécialement sur le terrain, il est de nouveau recommandé que la gestion des données concernant les fournisseurs soit centralisée dès que possible, tout au moins au niveau des bureaux régionaux pour tous les bureaux de pays de leur ressort. [par. 238]	Fondamentale	Avant la fin de 2002	D'accord. En raison de ses contraintes en personnel, le Programme a provisoirement confié la responsabilité de "création de fournisseur" à deux agents du personnel seulement (et un suppléant) dans chaque bureau. Cela ramènera le nombre d'utilisateurs de 700 à environ 110. Une fois le plus gros du travail terminé, la situation sera revue.	La centralisation des données concernant les fournisseurs au siège et dans les bureaux régionaux demeure difficilement réalisable, à cause de la mise en service de WINGS qui est en cours. Avant la fin de 2003, WINGS aura été mis en service dans 56 bureaux extérieurs, et les comptes de la plupart des fournisseurs auront été créés dans le système. Il est donc prévu de centraliser les opérations de création de comptes des fournisseurs au siège et dans les bureaux régionaux à partir de janvier 2004.



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Contrôle de l'intégrité des données financières</b></p> <p>Il est recommandé qu'il soit élaboré une procédure pour passer régulièrement en revue les lots de données entrées pour traitement ultérieur. Il est recommandé en outre qu'une procédure semblable soit élaborée pour passer périodiquement en revue les transactions ou documents "parqués". [par. 240]</p>	Importante	Avant la fin de 2002	Des procédures seront élaborées pour l'examen des lots de données entrées pour traitement ultérieur et des documents "parqués".	Des procédures ont été élaborées pour passer en revue les documents "parqués" non traités; elles sont appliquées au moment de la préparation des états financiers mensuels. La procédure formelle d'examen de lots de données entrées pour traitement ultérieur sera définitivement mise au point avant la clôture des comptes biennaux 2002-2003.
<p>Comme le PAM est d'accord avec les améliorations suggérées, il est recommandé qu'elles soient introduites dès que possible. [par. 242]</p>	Importante	Avant la fin de 2002	<p>D'accord. COAG-SAPInt est amélioré en permanence pour garantir un transfert plus fiable et efficace des transactions dans WINGS.</p> <p>En 2001, le PAM a déployé des efforts importants pour améliorer et harmoniser les transferts dans WINGS et les rendre plus fiables et plus efficaces.</p> <p>Une version révisée de COAG-SAPInt a récemment été mise en service et des instructions ont été fournies aux bureaux de pays.</p> <p>Un récent examen de l'état des transferts de données a montré qu'à la fin de juillet 100 pour cent des dépenses des bureaux de pays avaient été transférées. Le système est donc à jour en ce qui concerne la comptabilisation des dépenses des bureaux de pays n'ayant pas accès à WINGS.</p>	<p>La version révisée de COAG-SAPInt mise en service l'année dernière a amélioré la qualité des saisies de données. Le nombre de bureaux extérieurs qui utilisent COAG-SAPInt a diminué car WINGS a été mis en service dans 35 bureaux extérieurs, alors qu'ils n'étaient que 12 à être connectés au moment de la vérification des comptes. La mise en service dans 13 bureaux extérieurs supplémentaires est prévue avant la fin de l'année 2003.</p> <p>Le nombre de transactions rejetées lors de transferts de données de COAG-SAPInt vers WINGS a donc fortement baissé.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Accès au système de suivi, de traitement et d'analyse des produits (COMPAS)</b></p> <p>Les recommandations sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ il faudrait remédier aux insuffisances de formation signalées et la documentation devrait être traduite en d'autres langues (espagnol et français au moins) dès que possible;</li> <li>➤ il faudrait envisager à la lumière de l'expérience acquise par les bureaux de pays, qui l'utilisent depuis son installation, d'apporter au système des améliorations à plus longue échéance. [par. 248]</li> </ul>	Importante	Avant la fin de 2002	<p>Le PAM a l'intention de renforcer la capacité de ses bureaux régionaux afin qu'ils puissent organiser des formations, adaptées aux besoins régionaux.</p> <p>La version 2.0 de COMPAS sera finalisée et mise en service sous peu et le nouveau guide de l'utilisateur sera traduit.</p> <p>Le système est constamment évalué grâce à des contacts réguliers avec les bureaux de terrain. Les améliorations apportées constituent en fait des réponses aux besoins manifestés par le bureau de terrain ou par d'autres unités dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire du PAM.</p> <p>Une proposition visant la mise en oeuvre de cette stratégie a été présentée au Directeur exécutif pour approbation. Son financement sera inclus dans la proposition que celui-ci présentera au Conseil d'administration en octobre.</p>	<p>Le financement de postes de fonctionnaires chargés du système de suivi des produits dans les bureaux régionaux a été approuvé, ce qui a renforcé l'appui fourni par le PAM aux bureaux de pays en matière de suivi des produits. Le Plan de gestion pour 2004–2005 prévoit des postes à cet effet dans les bureaux régionaux.</p> <p>La traduction du nouveau guide de l'utilisateur sera achevée lors de la mise en oeuvre du Plan de gestion pour 2004–2005.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM et mesures prises ou à prendre (au 31 juillet 2002)	Mesures prises ou à prendre (au 30 juin 2003)
<p><b>Utilisation de l'interface COAG-SAPInt</b></p> <p>Les recommandations sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ il faudrait remédier aux insuffisances de formation signalées et la documentation devrait être traduite en d'autres langues (espagnol et français au moins) dès que possible;</li> <li>➤ la priorité devrait être accordée à la mise en service du système SAP, au moins dans tous les grands bureaux de pays, avec une connectivité et une formation adéquates. [par. 252]</li> </ul>	Importante	Avant la fin de 2002	<p>D'accord. Le guide sera traduit en français et en espagnol dès que possible.</p> <p>La mise en service de WINGS dans tous les bureaux de pays est une priorité de l'Organisation; elle devra se poursuivre à un rythme plus rapide, comme le recommande le Commissaire aux comptes.</p> <p>Une stratégie a été formulée à cet effet, comprenant entre autres l'installation de WINGS—Light (capacité de lecture, d'impression, etc.); elle sera finalisée fin août et présentée à la direction de ICT.</p> <p>Une proposition de financement de cette initiative a été présentée au Directeur exécutif; elle sera présentée au Conseil d'administration en octobre.</p>	<p>WINGS a été mis en service à ce jour dans 35 bureaux extérieurs: 6 bureaux régionaux et 29 bureaux de pays. L'objectif visé pour 2003 est de compter avant la fin de l'année 56 bureaux extérieurs en ligne.</p> <p>WINGS Explorer, la version "lecture seule", est en cours de mise en service dans 40 bureaux de pays. Le logiciel permet à l'utilisateur d'accéder aux fonctions élémentaires de budget, de finance et de suivi des transactions.</p> <p>La préparation de versions espagnole et française du guide de l'utilisateur sera abordée dans le cadre de l'examen en cours de COAG-SAPInt.</p>



---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP	Budget administratif et d'appui aux programmes
CAI	Coûts d'appui indirects
CCEG	Contribution de contrepartie en espèces des gouvernements
COAG-SAPInt	Interface SAP du Guide comptable des bureaux de pays
COMPAS	Système de suivi, de traitement et d'analyse des produits
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMIP	Programme pour l'amélioration de la gestion financière
FRD	Division des relations avec les donateurs
FS	Division des finances
FSA	Sous-Division de la comptabilité
FSF	Sous-Division de l'appui aux bureaux de terrain
FST	Sous-Division de la trésorerie
MS	Division des services de gestion
ODB	Bureau régional pour l'Asie
ODO	Sous-Directeur exécutif et Directeur des opérations
ODP	Service de la programmation
ODY	Bureau régional pour l'Afrique centrale
OEDA	Bureau de la vérification interne des comptes
OTS	Service du transport maritime
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SAP	Systèmes, applications et produits de traitement des données
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM